

SARL 3MCONCEPT SARL

1025 Avenue HENRI BECQUEREL 10 PARC CLUB DU MILLENAIRE 34000 MONTPELLIER
FRANCE

Plaquette du **01/04/2023** au **31/03/2024**



- SOMMAIRE -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

Attestation	3
-------------	---

Comptes annuels

Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Bilan actif détaillé	9
Bilan passif détaillé	10
Compte de résultat détaillé	11

Liasse fiscale

Imprimés fiscaux	15
------------------	----

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SARL 3MCONCEPT SARL
1025 Avenue HENRI BECQUEREL 10 PARC CLUB DU MILLENAIRE 34000 MONTPELLIER FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

-Total du bilan :	292 098 €
-Chiffre d'affaires :	189 640 €
-Résultat net comptable :	60 516 €

Fait à : MAUGUIO

Le : 04/06/2024

ANTHONY MIZZI
Expert-comptable

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	12 801	10 814	1 987	3 135
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	744		744	744
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 546	10 814	2 732	3 879
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	15 356		15 356	2 352
Autres créances	2 379		2 379	2 751
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	270 859		270 859	204 093
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	772		772	458
TOTAL ACTIF CIRCULANT	289 366		289 366	209 654
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	302 912	10 814	292 098	213 534
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 7500)	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	172 370	142 492
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	60 516	29 878
Situation Nette	241 136	180 620
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	241 136	180 620
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	20 501	18 463
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 342	4 715
Dettes fiscales et sociales	21 367	7 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 752	1 944
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	50 962	32 914
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	292 098	213 534
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à Plus d'un an	
	à moins d'un an	
	50 962,00	32 914,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

			Total	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	91 560	98 080	189 640	130 756
Chiffre d'affaires net	91 560	98 080	189 640	130 756
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				930
Autres produits			1	6
Total des produits d'exploitation I (1)			189 641	131 692
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			32 349	32 229
Impôts, taxes et versements assimilés			807	579
Salaires et traitements			83 551	61 924
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			1 147	865
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			3	944
Total des charges d'exploitations II (2)			117 857	96 540
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			71 784	35 151
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			1 662	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			1 662	

- COMPTE DE RESULTAT -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

	Total	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 662	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	73 446	35 151
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 575	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI	1 575	
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	1 575	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	14 505	5 273
BENEFICE OU PERTE	60 516	29 878
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

- BILAN ACTIF DETAILLE -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 987	3 135	-1 147	-36,60
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	3 321	3 321		
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	9 481	9 481		
281820 AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	-2 443	-2 123	-320	-15,07
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	-8 370	-7 543	-827	-10,97
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	744	744		
275000 CAUTION LOCAUX	744	744		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 732	3 879	-1 147	-29,58
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	15 356	2 352	13 004	552,89
411 CLIENTS	8 556	2 352	6 204	263,78
418 CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE FACTURES	6 800		6 800	
Autres créances	2 379	2 751	-372	-13,53
444000 ETAT IMPOT SOCIETE		1 105	-1 105	-100,00
445660 TVA DEDUCTIBLE	1 492	1 095	397	36,28
445661 TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	32	36	-4	-12,20
445662 TVA AUTO EXPORT	64		64	
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES		192	-192	-100,00
445870 TVA S/FACT.A ETABLIR	792	324	468	144,44
Trésorerie				
Disponibilités	270 859	204 093	66 766	32,71
512000 CREDIT MUTUEL - COMPTE COURANT	219 383	154 093	65 290	42,37
512100 BANQUE POPULAIRE - COMPTE A TERME	50 000	50 000		
512200 BANQUE POPULAIRE - COMPTE COURANT	1 139		1 139	
518700 BANQUES PROD. A RECEVOIR	337		337	
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	772	458	314	68,45
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	772	458	314	68,45
TOTAL ACTIF CIRCULANT	289 366	209 654	79 711	38,02
TOTAL ACTIF GENERAL	292 098	213 534	78 564	36,79

- BILAN PASSIF DETAILLE -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 7500)	7 500	7 500		
101300 CAPITAL	7 500	7 500		
Réserve légale	750	750		
106100 RESERVE LEGALE	750	750		
Report à nouveau	172 370	142 492	29 878	20,97
110000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	172 370	142 492	29 878	20,97
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	60 516	29 878	30 638	102,54
Situation Nette	241 136	180 620	60 516	33,50
TOTAL CAPITAUX PROPRES	241 136	180 620	60 516	33,50
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières divers (3)	20 501	18 463	2 038	11,04
455100 C/C MR GAUDEL JEAN	20 501	18 463	2 038	11,04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 342	4 715	-373	-7,91
401 FOURNISSEURS	4 300	3 565	735	20,62
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	42	1 150	-1 108	-96,35
Dettes fiscales et sociales	21 367	7 792	13 575	174,22
438610 CHARGES A PAYER RSI	9 552	7 008	2 544	36,30
444000 ETAT IMPOT SOCIETE	9 233		9 233	
445200 TVA COLLECTEE INTRACOM	32	36	-4	-12,20
445510 ETAT TVA A DECAISSER	1 081	376	705	187,50
445720 ETAT TVA COLLECTEE 20%	1 406	372	1 034	277,99
445721 TVA AUTO EXPORT	64		64	
Autres dettes	4 752	1 944	2 808	144,44
419800 CLIENTS AVOIR A ETABLIR	4 752	1 944	2 808	144,44
Comptes de régularisation				
TOTAL DETTES	50 962	32 914	18 048	54,84
TOTAL PASSIF GENERAL	292 098	213 534	78 564	36,79

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue - services	189 640	130 756	58 884	45,03
706100 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	91 560	103 226	-11 666	-11,30
706900 PRESTATIONS DE SERVICES INTRACOMMUNAUTAIRE	480	480		
706910 PRESTATIONS DE SERVICES EXPORT	97 600	27 050	70 550	260,81
Chiffre d'affaires net	189 640	130 756	58 884	45,03
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		930	-930	-100,00
781740 REP/PROV.DEPREC.CREANCES		930	-930	-100,00
Autres produits	1	6	-5	-91,10
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	1	6	-5	-91,10
Total des produits d'exploitation I (1)	189 641	131 692	57 949	44,00
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (3)	32 349	32 229	120	0,37
604000 SOUS TRAITANCE PRESTATIONS	7 097	7 776	-679	-8,73
605100 SOUS TRAITANCE HEBERGEMENT	1 710	4 094	-2 383	-58,22
605900 SOUS TRAITANCE HEBERGEMENT INTRACOM	312	308	3	1,08
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMEN	1 785	1 715	70	4,07
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES - CHARGES LO	7 269	6 589	679	10,31
615500 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	1 020		1 020	
615620 LICENCES LOGICIEL	996	839	157	18,71
622600 HONORAIRES COMPTABLES	2 381	1 972	409	20,74
622630 HONORAIRES JURIDIQUES		100	-100	-100,00
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX		328	-328	-100,00
622810 DOMICILIATION	465	451	13	2,90
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	604	635	-31	-4,92
625110 INDEMNITES KILOMETRIQUES	3 957	2 738	1 219	44,52
625700 RECEPTIONS	2 564	2 966	-402	-13,55
626000 FRAIS POSTAUX		68	-68	-100,00
626250 FRAIS TELEPHONE PORTABLE	1 064	711	353	49,62
626300 INTERNET	284	482	-198	-41,03
627000 FRAIS BANCAIRES	841	454	387	85,12
Impôts, taxes et versements assimilés	807	579	228	39,38
635110 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	807	579	228	39,38
Salaires et traitements	83 551	61 924	21 627	34,92
641000 REMUNERATION MR GAUDEL	60 000	45 000	15 000	33,33
641410 URSSAF GERANT	20 406	6 411	13 995	218,30
641421 PROVISION RSI	2 544	-131	2 675	2 041,98
641430 CIPAV GERANT	601	10 644	-10 043	-94,36
DOTATION D'EXPLOITATION				

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

3MCONCEPT SARL

du 01/04/2023 au 31/03/2024

			Variation	
	N	N-1	en €	en %
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	1 147	865	283	32,69
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	1 147	865	283	32,69
Autres charges	3	944	-941	-99,74
654000 PERTES S/CREANCES IR		930	-930	-100,00
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	3	14	-11	-82,03
Total des charges d'exploitations II (2)	117 857	96 540	21 316	22,08
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	71 784	35 151	36 633	104,21
Opérations en commun				
Produits Financiers				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	1 662		1 662	
768000 AUTRES PROD.FINANCIERS	1 662		1 662	
Total des produits financiers (V)	1 662		1 662	
Charges Financières				
Total des charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 662		1 662	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	73 446	35 151	38 295	108,94
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 575		1 575	
772000 PROD.DIV.COUR.S/EX.ANTERIEUR	1 575		1 575	
Total des produits Exceptionnels VI	1 575		1 575	
Charges Exceptionnelles				
Total des charges exceptionnelles VII				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	1 575		1 575	
Impôts sur les bénéfices	14 505	5 273	9 232	175,08
695100 IMPOTS SUR BENEFICES	14 505	5 273	9 232	175,08
TOTAL DES PRODUITS	192 878	131 692	61 186	46,46
TOTAL DES CHARGES	132 362	101 813	30 548	30,00
BENEFICE OU PERTE	60 516	29 878	30 638	102,54

LIASSE FISCALE

Imprimés fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		2023-04-01		et clos le		2024-03-31		Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		☐	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre								☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case								☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
3MCONCEPT SARL						1025 Avenue HENRI BECOUEREL					
SIRET		4 4 7 8 6 0 7 7 6 0 0 0 3 1				34000		MONTPELLIER			
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
						SIRET					
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses						Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal		32 521		Déficit	
										0	
		Bénéfice imposable à 15 %		42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %		0		PV à long terme imposables à 19 %		0		PV exonérées (art. 238 quinquedecies)		0	
Autres PV imposables à 19 %		0		PV à long terme imposables à 0%		0					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Autres dispositifs			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		☐		Zone de revitalisation rurale, art 44. quinquedecies			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐					
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		0		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		0	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%										0	
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
N°						Nom					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
N°						Nom					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays											
N°						Nom					

H		COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		☒		Si oui, indication du logiciel utilisé		MyUnisoft Comptabilité	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant : S						Société ou indépendant :	
ASMG PARTNERS							
105 Rue JOSEPH DELTEIL							
34130 MAUGUIO						Tél:	
Tél: 0623240558							
OGA/OMGA		Viseur conventionné		☒		(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant:							
Date: 2024-06-04						Lieu: MONTPELLIER	
Qualité et nom du signataire:							
Signature :							
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné							
Examen de conformité fiscale (ECF)		☒		prestataire : ASMG PARTNERS		105 Rue RUE JOSEPH DELTEIL	
				901603373		34130 AAST	

ANNEXE AU FORMULAIRE N°2065-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions				payées par la société elle-même				a			
				payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)								c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :								e			
Libellé								Montant			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis							TOTAL (ligne a à e)				
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfataires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versées :					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires	
Mr GAUDEL 121 Rue RENE CLAIR 34070 MONTPELLIER Gérant JEAN				750	2023	48 000					
Mr GAUDEL 121 Rue RENE CLAIR 34070 MONTPELLIER Gérant JEAN				750	2024	12 000					
K	DIVERS										
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)											
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations				Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées					à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise		3MCONCEPT SARL										Néant *					
Adresse de l'entreprise		1025 Avenue HENRI BECQUEREL 34000 MONTPELLIER															
SIRET		44786077600031															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12											
												Exercice N clos le 2024-03-31					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012									
		Autres *		014				016									
	Immobilisations corporelles *		028		12 801		030		10 814		1 987						
	Immobilisations financières * (1)		040		744		042				744						
	Total I (5)		044		13 546		048		10 814		2 732						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052									
		Marchandises *		060				062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		15 356		070				15 356					
		Autres * (3)		072		2 379		074				2 379					
	Valeurs mobilières de placement		080				082										
	Disponibilités		084		270 859		086				270 859						
	Charges constatées d'avance *		092		772		094				772						
	Total II		096		289 366		098				289 366						
Total général (I + II)		110		302 912		112		10 814		292 098							
PASSIF												Exercice N		NET			
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						7 500						
	Écarts de réévaluation				124												
	Réserve légale				126						750						
	Réserves réglementées *				130												
	Autres réserves		(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131				)		132						
	Report à nouveau				134						172 370						
	Résultat de l'exercice				136						60 516						
	Subventions d'investissement				137												
	Provisions réglementées				140												
	Total I				142						241 136						
Provisions pour risques et charges				Total II		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						4 342						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169		2 582		)		172 21 367						
	Comptes courants d'associés				173						20 501						
	Autres dettes				175						4 752						
	Produits constatés d'avance				174												
	Total III				176						50 962						
Total général (I + II + III)				180						292 098							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3MCONCEPT SARL				Néant *						
						Exercice N clos le						
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	2024-03-31					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
			Services *		217	98 080	218	189 640				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222					
	Production immobilisée *						224					
	Subventions d'exploitations reçues						226					
	Autres produits						230	1				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	189 641					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234					
	Variation de stocks (marchandises) *						236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240					
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	32 349				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *						243	807	244	807		
	Rémunérations du personnel *						250	83 551				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252					
	Dotations aux amortissements *						254	1 147				
	Dotations aux provisions						256					
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	3			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	117 857				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	71 784					
Produits financiers (III)			280	1 662	Charges financières (V)			294				
Produits exceptionnels (IV)						290	1 575					
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300					
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	14 505					
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	60 516					
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	60 516	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318							
	Provisions non déductibles *				322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	14 505						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248				330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997							
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987				342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989							
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138							
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345										
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641							
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	75 021	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356							
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :						360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	75 021	372				

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise3MCONCEPT SARL

Néant

I		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
ACTIF IMMOBILISE																		
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial			400		402		404		406							
		Autres			410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains			420		422		424		426								
	Constructions			430		432		434		436								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels ¹			440		442		444		446								
	Installations générales, agencements, aménagements divers			450		452		454		456								
	Matériel de transport			460	3 321	462		464		466	3 321							
	Autres immobilisations corporelles			470	9 481	472		474		476	9 481							
Immobilisations financières				480	744	482		484		486	744							
TOTAL				490	13 546	492		494		496	13 546							
II		AMORTISSEMENTS					Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice □ (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																		
Fonds commercial							495		497		498		499					
Autres Immobilisations incorporelles							500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains						510		512		514		516					
	Constructions						520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers						540		542		544		546					
	Matériel de transport						550	2 123	552	320	554		556	2 443				
	Autres immobilisations corporelles						560	7 543	562	827	564		566	8 370				
TOTAL							570	9 667	572	1 147	574		576	10 814				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les ntreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé			Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
											Court terme *		Long terme					
													19 %		15% ou 12,8%		0 %	
Total			578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)							579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL											596		585		597		599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD¹⁾
1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise3MCONCEPT SARL

Néant☐

I										RELEVÉ DES PROVISIONS -AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A				NATURE DES PROVISIONS					Montant au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : reprises de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600	0		602	0		604	0		606	0					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601	0		603	0		605	0		607	0					
	Autres provisions réglementées *			610	0		612	0		614	0		616	0					
Provisions pour risques et charges				620	0		622	0		624	0		626	0					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630	0		632	0		634	0		636	0					
	Sur stocks et en cours			640	0		642	0		644	0		646	0					
	Sur comptes clients			650	0		652	0		654	0		656	0					
	Autres provisions pour dépréciation			660	0		662	0		664	0		666	0					
TOTAL				680	0		682	0		684	0		686	0					

A						MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681	0		683	0					
Autres Immobilisations incorporelles						700	0		705	0					
Terrains						710	0		715	0					
Constructions						720	0		725	0					
Installations techniques, matériel et outillage						730	0		735	0					
Inst. générales, agencements et aménagements divers						740	0		745	0					
Matériel de transport						750	0		755	0					
Autres immobilisations corporelles						760	0		765	0					
TOTAL						770	0		775	0					

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	0

II										DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)°										982	0								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)°				982 bis	0		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)°		982 ter	0									
Déficits imputés										983	0								
Déficits reportables										984	0								
Déficits de l'exercice										860	0								
Total des déficits restant à reporter										870	0								

IV										DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)				325	0		381	0							
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	0										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	0		380	0							
N° du centre de gestion agréé										388	0								

Montant de la TVA collectée	374	18 782
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 210
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI ¹	397	0

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent. □
Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3MCONCEPT SARL		Néant *	
Exercice ouvert le : 2023-04-01		et clos le : 2024-03-31		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	189 640
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	189 640
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	1 575
TOTAL 2				144	1 576
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	10 904
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	14 176
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	25 083
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	166 133
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	166 133
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	189 640	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	0
Période de référence	024	0	1	/	0
		4	/	2	0
		2	0	2	3
		016	3	1	/
		0	3	/	2
		0	2	4	
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

Exercice clos le 2024-03-31

SIREN 447860776

Dénomination de l'entreprise 3MCONCEPT SARL

Adresse (voie) 1025 Avenue HENRI BECQUEREL

Code postal 34000 Ville MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	750

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre(2)	Mr	Nom patronymique	GAUDEL	Prénom(s)	JEAN						
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	750						
Naissance :	Date	1971-04-06	N° de département	38	Commune	LA TRONCHE	Pays	FRANCE			
Adresse :	N°	121	Voie	Rue	RENE CLAIR	Code Postal	34070	Commune	MONTPELLIER	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient
directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

*

Exercice clos le 2024-03-31

SIREN 447860776

Dénomination de l'entreprise 3MCONCEPT SARL

Adresse (voie) 1025 Avenue HENRI BECQUEREL

Code postal 34000 Ville MONTPELLIER

I -NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	0	
---	-----	---	--

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

Désignation de l'entreprise : 3MCONCEPT SARL

Adresse de l'entreprise 1025 Avenue HENRI BECOUEREL
34000 MONTPELLIER

SIRET 44786077600031

Exercice ouvert le : 2023-04-01 et clos le : 2024-03-31

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A/ Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice	(b)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B/ Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	(f)	

C/ Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A/ Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	(i)	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI) (montant inférieur à 200 000€)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernée par le transfert de plein droit ⁽²⁾	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	(l)	

B/ Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployée au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieure à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

NOTICE DU FORMULAIRE N° 2464-SD

Nouveauté

Transfert de charges financières nettes en report sans agrément préalable en cas de fusion

Une fusion de sociétés entraîne en principe les conséquences fiscales d'une cessation totale d'entreprise, et notamment la perte du droit au report des charges financières nettes subies par la société absorbée. Toutefois le II de l'article 209 du CGI dispose que dans certains cas de fusion, scission, apport partiel d'actif, ou d'opérations de dissolution sans liquidation, les charges financières nettes en report de la société absorbée ou apporteuse peuvent être transférées à la société absorbante ou bénéficiaire sur agrément.

L'article 53 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a créé un dispositif permettant d'effectuer ces transferts sans agrément sous certaines conditions, notamment que le montant cumulé des déficits antérieurs, des charges financières nettes non déduites, et de la capacité de déduction inemployée transférés soient inférieurs à 200 000 €.

Une case i ter a été ajoutée afin de distinguer le montant des charges financières nettes bénéficiant de ce nouveau dispositif. Le nombre d'opérations concernées doit être renseigné dans la nouvelle case i quater.

Observations

Les contribuables soumis à l'impôt sur les sociétés entrant dans le champ d'application du dispositif prévu à l'article 212 bis du code général des impôts (CGI) doivent joindre à leur déclaration de résultat de chaque exercice un formulaire de détermination et de suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report.

Le formulaire n° 2464-SD est à souscrire par toute société non membre d'un groupe fiscalement intégré, ainsi que par toute société membre d'un tel groupe pour la détermination de son résultat comme si elle était imposée séparément, au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 (article 46 quater 0-BA de l'annexe III au CGI).

I – Montant des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Ligne (a) : Indiquer le montant des charges financières nettes constatées au cours de l'exercice, et déterminées en application du III de l'article 212 bis du CGI pour les sociétés non membres d'un groupe et pour les sociétés membres d'un groupe pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément.

Pour information, le périmètre des charges financières nettes à retenir est détaillé au BOI-IS-BASE-35-40-10-10.

Ligne (b) : Préciser le montant du résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements de l'exercice, déterminé conformément au II de l'article 212 bis du CGI pour les sociétés non membres d'un groupe et pour les sociétés membres d'un groupe pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément.

Pour information, les modalités de détermination du résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements sont précisées au BOI-IS-BASE-35-40-10-20.

Ligne (c-1) : Indiquer, après application du plafond de déduction de droit commun (30 % x (b) ou 3 000 000 €), la fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice.

Pour information, la détermination de ce plafond est précisée au BOI-IS-BASE-35-40-10-20.

Ligne (c-2) : pour les entreprises relevant du régime prévu au VI bis de l'article 212 bis du CGI, indiquer, après application des plafonds de droit commun et du complément de déduction de 75 %, la fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice. Ce reliquat ne peut faire l'objet d'aucun report.

Pour information, les conditions d'application du nouveau régime particulier de déduction applicable aux entreprises autonomes sont précisées au BOI-IS-BASE-35-40-40.

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ligne (d) : Reporter le ratio de l'entreprise défini au VI de l'article 212 bis du CGI (fonds propres rapportés à l'ensemble des actifs).

Pour information, la détermination de ce ratio est précisée au BOI-IS-BASE-35-40-10-20.

Ligne (e) : Reporter le ratio du groupe consolidé auquel l'entreprise appartient, défini au VI de l'article 212 bis du CGI (fonds propres rapportés à l'ensemble des actifs).

Pour information, la détermination de ce ratio est précisée au BOI-IS-BASE-35-40-10-20.

Ligne (f) : À servir uniquement si la ligne (d) est supérieure ou égale à la ligne (e) ¹. Dans ce cas, il convient de reporter le montant correspondant au complément de déduction de 75 % des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (ligne c-1), conformément au VI de l'article 223 B bis du CGI (0,75 x ligne (c-1)).

C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Ligne (g) : Indiquer la fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de déduction applicable en cas de sous-capitalisation, conformément aux dispositions du VII de l'article 212 bis du CGI.

Pour information, la détermination de ce plafond, ainsi que de la fraction de charges financières nettes soumises à ce dernier, est commentée au BOI-IS-BASE-35-40-20.

Ligne (h) : Indiquer la fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de déduction applicable en cas de sous-capitalisation.

Pour information, la détermination de ce plafond, ainsi que de l'assiette de charges financières nettes soumise à ce dernier, est commentée au BOI-IS-BASE-35-40-20.

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Ligne (i) : Afin de permettre le suivi dans le temps des reports de charges financières nettes non déduites au titre d'exercices antérieurs conformément aux dispositions du VIII de l'article 212 bis du CGI, reporter le montant du stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice.

Ce stock comprend notamment le solde de la fraction d'intérêts non encore déduits à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1^{er} janvier 2019, et résultant de l'ancien dispositif de lutte contre la sous-capitalisation (applicable pour les exercices ouverts jusqu'au 31 décembre 2018 et abrogé par l'article 34 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019).

Ligne (i bis) : indiquer le montant global des charges financières nettes en report transférées.

Ligne (i ter) : en application des dispositions de l'article 209, II-2-a du CGI, la dispense d'agrément est réservée aux opérations qui portent sur un montant cumulé de charges financières nettes inférieur à 200 000 €.

Ligne (i quater) : indiquer le nombre d'opérations impactées par les nouvelles modalités de transfert de plein droit.

Ligne (j) : Indiquer le montant de charges financières nettes en report imputées au titre de l'exercice. L'imputation de charges financières nettes non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs est permise à toute entreprise, sous réserve de ne pas avoir utilisé la totalité du plafond de déduction de droit commun ou la totalité du premier plafond de déduction applicable en cas de sous-capitalisation lors de la déduction des charges financières nettes de l'exercice.

Pour information, les modalités de report et d'imputation des charges financières nettes non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs sont explicitées au BOI-IS-BASE-35-40-10-30 et au BOI-IS-BASE-35-40-20 pour le dispositif applicable en cas de sous-capitalisation.

Ligne (k) : Inscrire le montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application des plafonds de déduction de droit commun, de la clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé, ou des plafonds de déduction propres au dispositif applicable en cas de sous-capitalisation, que l'entreprise est autorisée à reporter en application des dispositions du VIII de l'article 212 bis du CGI.

Ligne (l) : Indiquer le montant du stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice qui correspond à la somme des lignes (i) et (k), minorée des charges financières imputées au titre de l'exercice (ligne (j)).

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Lignes (m), (n), (o), (p) et (q) : Afin de permettre le suivi des reports de capacités de déduction inemployées conformément aux dispositions du VIII de l'article 212 bis du CGI, reporter et actualiser, à la clôture de chaque exercice, le montant de capacités de déduction inemployées en report au titre des cinq derniers exercices.

La colonne « capacités de déduction employées au titre de l'exercice » peut être utilisée si l'entreprise n'a pas pu déduire la totalité de ses charges financières nettes de l'exercice en application du plafond de droit commun et qu'existe un stock de capacités de déduction inemployées au titre d'un des cinq exercices précédents.

Pour information, les modalités de report et d'emploi des capacités de déduction inemployées au titre des cinq derniers exercices sont explicitées au BOI-IS-BASE-35-40-10-30.

⁽¹⁾ La ligne (d) est considérée comme égale à la ligne (e) si la ligne (d) est inférieure à la ligne (e) mais que la différence n'excède pas 2 %.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-
concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux
réduit

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de
l'article 223 A du CGI)

DGFiP N° 2468-SD



Formulaire obligatoire (article 238 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3MCONCEPT SARL

Adresse de l'entreprise 1025 Avenue HENRI BECOUEREL 34000 MONTPELLIER

SIRET 44786077600031

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services 1	Dénomination 2	Date de premier exercice de l'option 3	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent 4	Résultat net de l'exercice 5	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice 6	Résultat net imposable à taux réduit 7	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Notice du formulaire N° 2468-SD

Observations

Le formulaire n° 2468-SD doit être souscrit au titre de chaque exercice par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de [l'article 223 A du code général des impôts \(CGI\)](#), soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition et qui ont opté pour l'application du régime prévu à [l'article 238 du CGI \(BOI-BIC-BASE-110\)](#).

Ce formulaire doit être joint à la déclaration de résultats de l'entreprise.

Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

- ❶ Indiquer la portée de l'option et la ou les catégorie(s) d'actifs éligibles qu'elle concerne.
- ❷ Préciser la dénomination de l'actif, du bien ou service, ou de la famille de biens ou services mentionné dans la colonne 1.
- ❸ Indiquer la date d'ouverture du premier exercice au titre duquel l'option pour l'actif, le bien ou service, ou la famille de biens ou services mentionné dans la colonne 2 a été exercée.
- ❹ Il s'agit du solde de résultat net déficitaire afférent à l'actif, bien ou service ou famille de biens ou services mentionné dans la colonne 2 qui n'a pas pu être imputé à la clôture de l'exercice précédent et qui demeure reportable sans limite de durée sur les résultats nets bénéficiaires de cession, de concession ou de sous-concession du même actif, du même bien ou service ou de la même famille de biens ou services réalisés au cours des exercices suivants.
- ❺ Il s'agit du montant du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de l'exercice afférent à l'actif, bien ou service, ou famille de biens ou services mentionné dans la colonne 2 tel qu'il a été déterminé selon les modalités exposées au I-A § 10 à 160 du [BOI-BIC-BASE-110-30](#), après imputation du montant de l'éventuel résultat net déficitaire porté dans la colonne 4 et avant application du rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice porté dans la colonne 6.
- ❻ Cette colonne doit être servie que le résultat net de l'exercice porté dans la colonne 5 soit bénéficiaire ou déficitaire.

Porter le rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice tel qu'il a été déterminé selon les modalités exposées au I-B § 170 à 300 du [BOI-BIC-BASE-110-30](#).

❼ Cette colonne est à servir lorsque le résultat net de l'exercice porté dans la colonne 5 est bénéficiaire. Dans ce cas, il lui est appliqué le rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice porté dans la colonne 6. Le résultat net imposable au taux réduit ainsi obtenu doit être ventilé, selon l'option choisie par l'entreprise, entre les colonnes 7a et 7b.

Lorsque les dispositions de l'article 238 du CGI sont appliquées par une société de personnes relevant de l'article 8 du CGI, le résultat net bénéficiaire est imposé au taux réduit au nom des associés de la société, à proportion de leurs droits dans les résultats de ladite société à condition qu'il s'agisse de redevables de l'impôt sur les sociétés ou de personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 ([BOI-BIC-BASE-110-30 n°350](#)).

Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

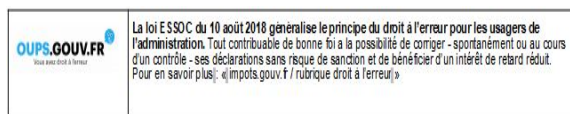
Ce tableau ne concerne que les PME au sens donné par l'OCDE.

Il est rappelé que seules les inventions dont la brevetabilité a été certifiée par l'INPI sont éligibles au régime prévu à [l'article 238 du CGI](#) ([BOI-BIC-BASE-110-10](#) § 210 à 260).

Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du ratio de remplacement

Ce tableau doit être servi lorsque le résultat net imposable au taux réduit a été calculé en faisant usage du rapport de remplacement mentionné au 3 du III de [l'article 238 du CGI](#).

Il est rappelé que la possibilité d'utiliser un rapport de remplacement est conditionnée à l'obtention d'un agrément préalable visé au 3 du III de l'article 238 du CGI.



DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
418 CLIENTS - PRODUITS NON ENCORE FACTURES	6 800

Nombre de lignes : 1

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	42
438610 CHARGES A PAYER RSI	9 552
419800 CLIENTS AVOIR A ETABLIR	4 752

Nombre de lignes : 3

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période	Montant Exploitation	Montant Financier	Montant Exceptionnel
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		772	0	0

Nombre de lignes : 1

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

3MCONCEPT SARL

Adresse de son principal établissement

102^E Avenue HENRI BECQUEREL
34000 MONTPELLIER

Numéro SIRET du principal établissement

44786077600031

Code APE

7490B

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	75 021
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	42 500

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

32 521

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)